

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 30

Votants : 33 (dont 3 procurations)

SEANCE DU 24 MARS 2022

N° 6

**OBJET :**

**FOURNITURE  
DE BUREAU ET  
ARTICLES CONNEXES**

**MARCHE  
N° 21WC157**

**LOT N° 5  
PAPIER  
POUR IMPRESSION**

**AVENANT N° 1**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - J. KUCHNA - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOUX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE –B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE - JD. BARRAUD - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avant donné procuration :**

Mme M. CHARASSE à Mme N. COULANGE – M. P. COLAS à M JC BRAT – Mme M. MORGAND à M J. KUCHNA

**Absents excusés :**

Mmes et MM. C. BARDOT – F. SENNEPIN – F. SZYPULA – B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – J. BLETTERY – J. ALMAZAN.

**Secrétaire :** M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 28 MARS 2022

Publiée ou notifiée le :  
28 MARS 2022

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

**Vu** la délibération n° 2 du Bureau Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la conclusion du marché n° 21WC157 (numérotation pour Vichy Communauté) – Lot 5 relatif à la fourniture de papier pour impression passé dans le cadre

d'un groupement de commandes avec 16 autres collectivités membres de la Communauté d'agglomération, avec la société à la société INAPA France - CORBEIL – ESSONNES pour un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée totale du contrat (4 fois une année),

**Considérant** la notification du contrat le 5 janvier 2022,

**Considérant** que la société INAPA a informé le coordonnateur du groupement par correspondance notifiée le 25 janvier 2022, de son impossibilité de maintenir les prix du contrat au regard de la « crise de l'industrie papetière » en apportant les arguments nécessaires,

**Considérant** que la société INAPA a fait valoir l'obligation d'une augmentation de 35% des prix du marché dès le mois de mars et a informé les services d'une nouvelle augmentation de 19 % au mois d'avril,

**Considérant** qu'il est administrativement difficile de solliciter le Bureau communautaire à chaque variation imprévisible des tarifs et que le montant maximum du contrat n'évolue pas,

**Considérant** qu'au vu du contexte actuel du marché de la papeterie, aucun concurrent n'a souhaité se positionner,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n° 1 ci-annexé, au marché n° 21WC157 – Lot 5 papier pour impression avec INAPA France (Corbeil-Essonnes) au nom des membres du groupement de commandes, en vue d'autoriser pour l'année 2022, cette société à ajuster ses tarifs en fonction des cours d'approvisionnement, chaque collectivité se réservant le droit de solliciter des devis comparatifs au cours de cette période,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère Déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 24 mars 2022.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

 **Signé numériquement par  
FRÉDÉRIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis,  
OU=0002 433998903,  
CN=Certinomis - Easy/ CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : lundi 28 mars 2022 13:50:27



## VICHYCOMMUNAUTÉ

### FOURNITURES DE BUREAU, SCOLAIRES, DE PROTECTION DES OUVRAGES, D'ARTS PLASTIQUES ET DE PAPIER IMPRESSION

#### ACCORD-CADRE

21WC157 – VICHY COMMUNAUTE

21BG032 – BELLERIVE-SUR-ALLIER

21CG025 – CUSSET

21VC114 – VICHY

#### LOT 5 – PAPIER POUR IMPRESSION AVENANT N° 1

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE

9 Place C. D. Gaulle

CS 92956

03209 VICHY

Coordonnateur du groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau et articles connexes avec 16 collectivités

Représentée par le Président, Monsieur Frédéric AGUILERA

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

INAPA France SASU

11 rue de la Nacelle

91813 Corbeil-Essonnes

Représentée par \_\_\_\_\_

#### C - Objet de l'accord-cadre.

■ Objet de l'accord-cadre : Fourniture de papier pour impression

■ Date de la notification l'accord-cadre : 5 janvier 2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. L'accord-cadre peut être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

■ Montant initial de l'accord-cadre : 200 000 € H.T. sur la durée totale du contrat, reconductions comprises, pour l'ensemble des membres du groupement mentionnés au contrat initial.

## D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 9.2 – **Modalités de variations des prix** du Cahier des Clauses Administratives Particulières jusqu'au 31 décembre 2022.

En effet, le titulaire du marché a fait connaître à l'acheteur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat en raison principalement d'une hausse exorbitante des prix du papier. Une hausse de 35% est ainsi applicable en mars 2022. Une autre est annoncée pour avril 2022.

Le titulaire a apporté les justificatifs nécessaires et a précisé ne pas être en mesure de déterminer une évolution sur la période à venir, ni d'être certain d'être en mesure d'approvisionner l'acheteur.

Compte tenu de la situation, il est convenu entre les parties d'abroger jusqu'au 31 décembre 2022, les clauses de l'article 9.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

**Les tarifs applicables, seront, ceux disponibles sur le site de commande en ligne du titulaire. Le titulaire s'engage en contre partie à répercuter dans le meilleur délai, toute baisse observée dans le cadre de ses approvisionnements.**

L'acheteur se réserve toutefois le droit de solliciter des devis comparatifs auprès d'autres fournisseurs.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière dans le sens où il modifie les prix applicables au contrat jusqu'au 31 décembre 2022. Néanmoins, le montant maximum du contrat n'évolue pas.

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'acheteur :

A : ....., le .....

Signature

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022 -

Objet de l'acte : fourniture de bureau et articles connexes - marche n°21 wc157 - lot n°  
5 papier pour impression - avenant n° 1

.....  
Date de décision: 24/03/2022

Date de réception de l'accusé 28/03/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 24mars2022\_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220324-24mars2022\_6-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 6-1 Delib FOUNITURES DE BUREAU vu MLL\_signé.pdf ( 99\_DE-003-  
200071363-20220324-24MARS2022\_6-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 6-2 Annexe delib FOURNTURE BUREAU vuMLL.pdf ( 99\_DE-003-  
200071363-20220324-24MARS2022\_6-DE-1-1\_2.pdf )

avenant n° 1